



22 octobre 2024 - Volume 33, No 3



**ACTIVITÉ
D'ACCUEIL
POUR LES NOUVEAUX
ARRIVANTS**

Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés de Lac-Etchemin présente pour une 16^e année, son activité destinée aux nouveaux arrivants de Lac-Etchemin.

**Jeudi 21 novembre 2024, de 17 h à 19 h
Au Centre des arts et de la culture (1470, route 277)**

Vous avez emménagé à Lac-Etchemin depuis le 9 novembre 2023

Une invitation vous est lancée.

Communiquez avec le bureau municipal au 418 625-4521 pour vous inscrire sur la liste des invités afin de participer à cette rencontre amicale.

Date limite pour les inscriptions : 15 novembre 2024 à 12 h

Date de tombée
pour la parution du 10 décembre 2024 :
15 novembre 2024 à midi



Mot du MAIRE

Le 6 juin 2024, le gouvernement a sanctionné la « Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ».

Je considère important de vous communiquer certains éléments de cette loi car les élus municipaux incluant ceux de votre municipalité, font face à toutes sortes de situations qui peuvent affecter leur crédibilité et leur vie personnelle.

La Loi poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la civilité et mieux protéger les institutions démocratiques;
- Améliorer l'application de l'éthique et des règles de déontologie dans le milieu municipal;
- Accorder certaines souplesses et renforcer la gouvernance au sein du conseil d'un organisme municipal et de certains comités;
- Favoriser la participation électorale et faciliter l'accès au vote;
- Accroître le bassin de candidatures et favoriser l'engagement;
- Simplifier les obligations pour les officiers municipaux et les organismes municipaux en matière électorale;
- Alléger et moderniser les règles en matière de fiscalité et de finances municipales;
- Introduire des mesures diverses en matière municipale;
- Soutenir le développement des collectivités et optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État;
- Répondre à des demandes de certaines villes.

Au regard du premier objectif soit de « Favoriser la civilité et mieux protéger les institutions » celui-ci est en réaction aux situations d'intimidation, de harcèlement et de menaces à l'égard des élus municipaux. La Loi a pour objectif de préserver les institutions démocratiques municipales en protégeant la fonction d'élu qui en est au cœur. L'expression des opinions et des critiques ainsi que les débats sont fondamentaux pour favoriser une saine démocratie municipale, mais ils doivent se faire dans le respect des valeurs démocratiques du Québec. Dans cette perspective, les dispositions de la Loi visent également à **accroître l'intérêt des citoyens à occuper des postes de conseiller et de maire dans les municipalités ainsi que leur participation à la vie**

démocratique de manière générale.

Infractions pénales

La Loi prévoit deux infractions pénales, dont l'une pour contrer le harcèlement, l'intimidation et les menaces, et l'autre, pour assurer le bon déroulement des séances du conseil.

La première vise les comportements qui entravent l'exercice des fonctions d'un élu municipal en le menaçant, en l'intimidant ou en le harcelant de façon à lui faire craindre raisonnablement pour son intégrité ou sa sécurité. Un tel comportement peut être passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$. Aucun élu ne peut porter plainte à l'égard d'un autre élu siégeant sur le même conseil municipal.

La deuxième vise toute personne qui, lors d'une séance de tout conseil d'un organisme municipal, cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement de la séance. Un tel comportement peut être passible d'une amende de 50 \$ à 500 \$. Aucun élu siégeant lors d'un conseil municipal ne peut être visé par cette infraction.

L'application de l'une ou l'autre de ces infractions est sous la responsabilité de la municipalité locale. Ainsi, comme pour toutes autres infractions applicables sur son territoire, c'est elle qui agit en tant que poursuivante et qui recevra l'amende, le cas échéant.

Un autre élément important de cette loi oblige toute municipalité locale et toute MRC à adopter un règlement de régie interne notamment en prévoyant des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil.

Concernant l'amélioration de l'éthique et des règles de déontologie dans le milieu municipal certaines dispositions concernent le conseil de fonction. Donc afin de limiter les situations potentielles de conflits d'intérêts qui peuvent découler de l'exercice de certaines charges dans plus d'une municipalité, la Loi prévoit un nouveau motif d'inhabilité relatif au cumul des fonctions d'élu d'une municipalité et de directeur général, de greffier ou de trésorier de la MRC ou d'une autre municipalité au sein de la même agglomération ou MRC. Cette disposition n'entre toutefois



Camil Turmel,
maire

en vigueur qu'au début de la période de mise en candidature des prochaines élections générales municipales, soit à partir du 19 septembre 2025.

Prise de parole à la période de questions lors d'une séance du conseil. Afin de renforcer la participation de la population locale lors de la période de questions qui doit se tenir lors d'une séance du conseil, le conseil d'une municipalité locale ou d'une MRC peut prévoir, par règlement, des mesures visant à donner préséance aux questions posées par les personnes suivantes :

- les résidents de la municipalité;
- les propriétaires d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité (ex. : propriétaire d'une résidence secondaire, copropriétaire d'un immeuble indivis);
- les occupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, incluant les cooccupants.

Par exemple, une municipalité peut prévoir, par règlement, qu'une période de 45 minutes soit consacrée aux questions des personnes précitées et qu'une autre de 15 minutes aux questions des autres personnes présentes.

La municipalité peut par ailleurs déterminer dans son règlement les modalités pour valider le lieu de résidence, les droits de propriété ou l'occupation d'un établissement d'entreprise.

Le règlement de régie interne dont l'adoption est rendue obligatoire peut être approprié pour encadrer ces éléments.

Beaucoup d'autres dispositions sont incluses dans cette loi qui peut être consultée sur le site du gouvernement du Québec.



Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL



Patrick Lachance,
Directeur général /
Greffier trésorier

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes déjà rendus à l'automne 2024, nous avons connu un très bel été qui a cependant débuté par deux impressionnants orages accompagnés de pluies abondantes les 23 juin et 6 juillet. Je tiens à remercier notre équipe des travaux publics qui a su minimiser les impacts relatifs à ces 2 événements.

Nous avons vécu un été passablement chargé considérant la réfection complète de la rue Dufour, la finalisation du bassin de rétention pour l'agrandissement du Parc industriel, le remplacement d'un ponceau dans la route du Golf et la réfection d'une section de la route des Sommets. Je suis très fier de notre équipe ainsi que des sous-traitants qui ont travaillé à pied d'œuvre pour finaliser ces travaux et je tiens à remercier les résident(e)s de la rue Dufour pour leur patience et collaboration pendant ce chantier.

Le premier sujet sur lequel je veux vous entretenir est l'accès au lac pour les embarcations non-motorisées. Nous avons été interpellés par plusieurs personnes sur le fait qu'il n'y avait pas d'endroit gratuit pour accéder au lac avec un kayak, planche à pagaie, pédalo, canot et chalupe sans moteur. Il s'agit là de fausses affirmations, puisque l'accès est GRATUIT au Club Nautique même en dehors des heures d'ouverture. Tous les résident(e)s ainsi que les gens qui proviennent de l'extérieur sont les bienvenus.

Au début septembre, nous avons signé un contrat pour la gestion animalière de notre municipalité avec Passeport Animal Beauce Inc. dont les locaux sont situés à Beauceville. Depuis le début de l'entente, nous avons un très bon service de leur part. Il est important de préciser que la gestion des chats sera effectuée avec beaucoup de rigueur, l'entreprise ne pourra pas ramasser tous les chats errants sur notre territoire sinon ils manqueront rapidement d'espace (surpopulation).

Je vous laisse sur quelques définitions de la responsabilité citoyenne.

Le civisme, la civilité et la solidarité sont trois valeurs fondamentales à la responsabilité citoyenne et elles font du citoyen l'acteur d'une vie harmonieuse et épanouie au sein de la communauté.

Le civisme

Il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses droits et devoirs envers la société.

La civilité

Elle est une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard de l'espace et du bien public.

La Solidarité

La solidarité peut se traduire par une forme de tolérance, sans pour autant sombrer dans la complaisance. Sans être assimilé à une obligation, le principe de solidarité implique une notion de responsabilité et, par conséquent, un devoir moral.

Ce sentiment d'appartenance, voire de reconnaissance, peut avoir des motivations intéressées ou être d'ordre altruiste. Il fait passer les intérêts d'une personne ou d'un groupe avant les siens.

Ce terme possède une connotation positive. En effet, la solidarité implique le plus souvent de la bienveillance, une volonté d'agir pour le bien commun.

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter, je me ferai un plaisir de répondre à vos interrogations.

Le CONSEIL vous INFORME

MAI 2024

- Autorisation de signature pour la vente du terrain numéro 4 du futur parc industriel à Gestion M.R.L. inc. (lot numéro 6 529 051).
- Autorisation de travaux de réfection majeure des logements - Office municipal d'habitation (OMH) Beauce-Etchemins - Édifice Le Riverain.
- Autorisation signature - Bail d'occupation sur le lot numéro 3 601 416 propriété de Métro Québec Immobilier inc. - Dossier Village-relais.
- Autorisation signature - Entente de services entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le promoteur « Développement McCluskey Lac-Etchemin inc. » sur le lot numéro 4 303 132.
- Demande de dérogation mineure no. 2024-159 pour la Ferme Ricolanne sur le lot numéro 4 341 253, situé au 1665, route 277

zone 58-A/ILOT, à Lac-Etchemin

- Adoption du règlement numéro 229-2024 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006 afin de procéder à la concordance avec le nouveau règlement numéro 143-23 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement afin de réaffecter et relocaliser l'aire de conservation du Mont-Orignal ainsi que d'apporter quelques correctifs à ses règlements.

JUIN 2024

- Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.
- Présentation et dépôt du projet de règlement

numéro 233-2024 amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.

- Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal.
- Révision périodique - Exemption de taxes foncières (CMQ-64947-001) - La Maison du Tournant inc. / Nouvel Essor pour l'immeuble situé au 289, 2e Avenue.
- Autorisation signature - Entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour l'installation au site du Village-relais à Lac-Etchemin.
- Demande de démolition de l'immeuble sis au 1030, chemin des Riverains, lot numéro 3 602 884, zone 85-V, à Lac-Etchemin.

JUILLET 2024

- Adoption du règlement numéro 233-2024 amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.
- Demande de démolition de l'immeuble sis au 1850, route 277, lots numéros 4 341 713 et 4 341 714, zone 70-F, à Lac-Etchemin.
- Demande de démolition de l'immeuble sis au 1523, route 277, lot numéro 3 601 678, zone 15-CH, à Lac-Etchemin.

AOÛT 2024

- Résolution pour demande de réduction de la limite de vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin sur la route régionale numérotée 277 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Acceptation d'un odonyme pour le nouveau parc industriel et l'ajout de deux (2) nouvelles rues soit la « 4^e Avenue » et la « rue Adrien-Jacques » et demande d'officialisation adressée à la Commission de toponymie du Québec.
- Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etche-

min pour l'année 2023 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

- Motion de félicitations à l'organisation du 2^e tournoi de balle-molle au profit des enfants du camp de jour.
- Motion de félicitations - Membres du Comité organisateur du tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin - Édition 2024.

SEPTEMBRE 2024

- Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.
- Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le Programme aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation pour la réfection de cinq (5) ponceaux et travaux d'infrastructures dans la route des Sommets.
- Acceptation de l'offre de services animaliers de Passeport Animal inc. pour la période du 4 septembre 2024 au 31 décembre 2025.
- Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour des fins d'un renouvellement de l'exploitation d'une carrière ainsi qu'un léger agrandissement, située sur les lots numéros 4 341 435, 4 341 538 et 4 341 542 localisée au bout du 5^e Rang exploitée par l'entreprise 9200-6659 Québec inc.
- Motion de félicitations - Comité organisateur de la quatrième édition du Triathlon Bionick de Lac-Etchemin.

OCTOBRE 2024

- Résolution d'embauche pour M. Mathis Blouin comme journalier auxiliaire.
- Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme aide à la voirie locale - Volet - Accélération" pour la réfection de deux (2) ponceaux - Dossier GDP77332 - MTQ - 20221025-010.
- Avis de motion - Règlement relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains

tronçons de routes du territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 235-2024 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- Autorisation des signataires - Protocole d'entente avec M. Jonathan McCluskey, promoteur, représentant le « Développement McCluskey Lac-Etchemin inc. ».
- Autorisation - Opération d'un barrage routier par l'organisme l'Essentiel des Etchemins pour une collecte de fonds (Guignolée des médias 2024).
- Demande de dérogation mineure no. 2024-160 - Les Constructions Claude et Fred Gagné inc. sur le lot numéro 3 603 086, situé au futur 300 (A et B), rue Turcotte, zone 102-CH, à Lac-Etchemin.
- Demande de dérogation mineure no. 2024-161 - 9266-0893 Québec inc./Marco Lapointe sur le lot numéro 6 333 580, situé au futur 202, chemin des Avalanches, zone 112-F, à Lac-Etchemin.
- Demande de dérogation mineure no. 2024-163 - Mme Isabelle Audet et M. Dany Lamontagne sur le lot numéro 4 341 623, situé au 119, chemin des Avalanches, zone 74-REC, à Lac-Etchemin.
- Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'agrandissement du stationnement du Garage G. Lagrange inc. sur le lot numéro 6 312 929.
- Confirmation du Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un constat d'infraction pour une infraction sur les lots numéros 3 602 149 et 5 478 536.
- Autorisation de la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA pour la mise à jour de la Politique familiale et des Aînés et de son plan d'action.



Reconnaissance des ANNÉES DE SERVICE

Le 25 octobre prochain, M. Michel Ruel, Opérateur en assainissement des eaux cumulera vingt (20) années de service au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers Monsieur Ruel dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et ponctuée de loyaux services envers son employeur.

Le directeur général/greffier-trésorier
Patrick Lachance



NOËL DES ARTISANS DE LAC-ETCHEMIN ÉDITION 2024

Chers artisans, chers visiteurs,

Le Cercle de Fermières Lac-Etchemin, en collaboration avec la Municipalité, vous invite à la 24^e édition du Noël des Artisans de Lac-Etchemin.

Plusieurs artisanes et artisans seront sur place pour vous montrer leur savoir-faire et leurs créations. Vous trouverez des articles variés, originaux et à bons prix, parfaits pour vos cadeaux de Noël.

 **CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

 Samedi 16 novembre de 10 h à 17 h
Dimanche 17 novembre de 10 h à 16 h

 Gratuit pour tous les visiteurs

Ateliers créatifs pour les enfants
Visite du Père Noël
Restauration sur place
Prix de présence
Entrée gratuite

Nous vous attendons en grand nombre
Bienvenue à toutes et à tous

Lise Tremblay
Communications
Cercle de Fermières Lac-Etchemin
fermieresetchemin@outlook.com

Jude Émond
Directeur des loisirs, culture et vie communautaire



Changement d'heure **On recule l'heure** DANS LA NUIT DU 2 AU 3 NOVEMBRE

*** Le changement d'heure est l'occasion de changer les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ***

**PROPULSE TON
ENTREPRISE
GRÂCE AU MENTORAT**

**À QUI ÇA S'ADRESSE?
COMBIEN ÇA COÛTE?
COMMENT ÇA FONCTIONNE?**

<https://www.mrcetchemins.qc.ca/actualite/developpez-votre-potential-entrepreneurial-avec-le-mentorat-daffaires/>





SERVICES MUNICIPAUX

TRUCS ...et astuces

Procédez au désassemblage des boîtes de carton avant de les mettre dans votre bac, cela réduit de beaucoup l'espace disponible dans votre bac ainsi que dans notre camion de collecte.

- Lorsque vous avez plus d'un bac de la même nature (ordure ou recyclage), remplissez les dans l'ordre, c'est-à-dire commencez à remplir complètement le premier, ensuite l'autre et ainsi de suite au lieu d'en mettre juste un peu dans tous les bacs, ça évite, lors de la collecte, à avoir à soulever tous les bacs lorsque ce n'est pas nécessaire.
- N'oubliez pas de laisser un espace minimal d'environ 45 cm (18 po) entre chaque bac et

Pour la collecte de vos matières résiduelles

tout le tour de ce dernier afin que nous puissions prendre le bac avec la pince du camion.

- Un bac inaccessible ne sera pas ramassé. Advenant que certains endroits soient difficiles d'accès en raison de la météo, il se peut que l'on ne procède pas à la collecte la journée prévue; nous repasserons dès que la situation sera plus propice.
- Si vous désirez mettre plus d'un bac, informez-vous à nos bureaux avant. Si vous mettez un bac supplémentaire et que vous ne faites pas parti de la liste de cueillette de bac supplémentaire, ce dernier ne sera pas collecté.



Eric Guenette,
Directeur services publics,
urbanisme et environnement



Écocentre (291, rue deBlois)

HEURES D'OUVERTURE

SAMEDI 8 H À 12 H
MERCREDI 13 H À 16 H

SERVICE OFFERT JUSQU'AU 30 NOVEMBRE

Prendre note qu'il n'est plus possible d'avoir accès au site en dehors de ces heures.

Afin d'accélérer le processus, veuillez démêler vos matières à l'intérieur de votre remorque avant votre arrivée.

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES



Du 15 novembre au 31 mars,
entre 23 h et 7 h.

Tout contrevenant est passible d'une amende. Aussi, le véhicule pourra être remorqué, et ce, au frais du propriétaire délinquant.



Saviez-vous que...

Les abris d'hiver sont autorisés sur notre territoire du 1 octobre jusqu'au 15 mai.



Compagnie de Cimetières Les Monts Notre-Dame

Avez-vous remarqué qu'un columbarium de 24 niches, est maintenant installé dans le cimetière près de l'Église de votre paroisse?

Chaque espace mesurant 30 X 30 X 30 cm ou 12 X 12 X 12 pouces, peut accueillir 2 urnes (pas en bois) et la concession est d'une durée de 50 ans.

Faites vite si vous voulez avoir un plus grand choix.

Pour manifester votre intérêt ou pour plus d'informations, veuillez rejoindre : Paul Audet de Lac Etchemin au 418 625-9656 ou Lucie Tanguay au 418 476-3651 ou au 418 625-3381, poste 551

Laissez vos coordonnées sur le répondeur, et nous communiquerons avec vous.





SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE IMPORTANT

AVIS À TOUTE LA POPULATION



Frédéric Fortin
 Directeur service incendie
 Technicien en
 prévention incendie

Test biennuel de fonctionnement de la sirène d'alerte

En conformité aux exigences en sécurité civile, les municipalités ont, entre autres, l'obligation de mettre en place des moyens d'alerte et de mobilisation de la population en cas de danger grave, imminent ou en train de se produire et qui nécessite d'adopter un comportement citoyen de type « réflexe de sauvegarde ».

C'est pourquoi MARDI LE 29 OCTOBRE 2024, nous effectuerons un test de la sirène d'alerte installée sur la toiture de l'Édifice municipal. Ce test sera d'une durée d'environ une minute et nous permettra de tester notre procédure d'alerte diffusée sur notre page Facebook et sur le site Internet de la municipalité.

Au signal d'alerte, nous vous invitons à syntoniser immédiatement la radio Passion FM au 100,5 pour de plus amples informations sur ce moyen d'alerte et de mobilisation de la population.

Bonjour, voici un compte rendu qui détaille les interventions que le service incendie a eues depuis janvier 2024. Comme on peut le constater, les alarmes incendie constituent plus de 20% des appels.

Il est donc important pour chaque propriétaire de s'assurer du bon fonctionnement de leur système d'alarme afin de diminuer les faux appels car chaque alarme incendie est traitée comme un incendie.

De plus, l'hiver approche à grands pas et plusieurs vont réutiliser leurs systèmes de chauffages. Il est donc très important d'inspecter votre fournaise ou poêle et ne pas oublier de ramoner votre cheminée avant l'utilisation.

N'oubliez pas que vous êtes le premier responsable de votre sécurité.

Pour toutes informations, contactez votre SSI au 625-3434 (caserne).

Total par code d'appel

Code d'appel	Nombre d'interventions	Pourcentage
1- Administration	13	13,5%
10 - Alarme incendie	20	20,8%
105 - Accident de la route	3	3,1%
12 - Feu de véhicule (auto, camion, avion, train, bateau, moto)	1	1,0%
13 - Assistance	2	2,1%
2- Urgence Municipal	29	30,2%
20 - Édifices publics	1	1,0%
21 - Feu de cheminée (poêle à bois, foyer)	2	2,1%
31 - Vérification / odeur de fumée	8	8,3%
40 - Installation électrique	2	2,1%
70 - Industrie	1	1,0%
71 - Bâtiment agricole	1	1,0%
92 - Sauvetage nautique	1	1,0%
96 - Sauvetage civière-panier	1	1,0%
97 - Sauvetage civière traîneau	2	2,1%
98 - Désincarcération	5	5,2%
999-Pratique /Exercice	4	4,2%
Total :	96	100,0%

Prenez note que du total de ces appels, 12 proviennent d'entraide aux municipalités voisines.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



PRÉPARER VOTRE TROUSSE D'URGENCE

Quoi inclure dans une trousse d'urgence domestique
Dans un même contenant (sac à dos, bac de plastique, etc.), rassemblez les articles suivants :

- Eau potable
2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable
provision pour au moins 3 jours
- Ouvrir-boîte manuel
- Radio à piles et piles de rechange
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse de premiers soins
- Bandages adhésifs
- Compresses de gaze stériles
- Ciseaux
- Pince à épiler
- Épingles
- Antiseptiques
- Analgésiques
- Articles pour l'hygiène
- Brosses à dents
- Serviettes
- Savon
- Papier hygiénique
- Sacs à ordures en plastique
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet - pour signaler votre présence aux secouristes
- Chandelles
- Briquet et/ou allumettes
- Couteau de poche multifonctionnel
- Masques antipoussière
- Papiers personnels importants (photocopies)
- Pièces d'identité
- Polices d'assurance
- Ordonnances pour les médicaments et les lunettes
- Plan de sécurité
- Liste des personnes à joindre en cas d'urgence



Pensez aussi à inclure les articles suivants :

- Pour votre bébé
 - Lait maternisé
 - Couches jetables
 - Biberons
- Pour vos animaux domestiques
 - Nourriture
 - Médicaments
 - Accessoires



N'oubliez pas :

- Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible
- Informez les membres de votre famille de son existence et de l'endroit où elle est rangée
- Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse
- Remplacez au besoin l'eau ou tout autre article ayant été utilisé

Quoi inclure dans une trousse d'urgence pour la voiture

Avant de prendre la route l'hiver, assurez-vous d'avoir des objets dans votre voiture, à portée de main :

- allumettes et bougies, rangées dans une boîte étanche
- (pour se réchauffer ou s'éclairer)
- lampe de poche et piles de rechange
- pelle, grattoir et balai à neige
- sable ou sel
- câbles de démarrage
- fusées éclairantes
- plaques d'adhérence (bandes de traction)
- constat amiable
- trousse et manuel de premiers soins
- vêtements chauds et bottes de rechange
- bouteilles d'eau et aliments non périssables
- couvertures
- cartes routières
- pièces de monnaie ou carte d'appel,



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

GUIDE D'INFORMATION DU CITOYEN SÉCURITÉ CIVILE

À CONSERVER

SYSTÈME D'ALERTE ET DE MOBILISATION DE LA POPULATION



Lac-Etchemin

Située sur la toiture de l'Édifice municipal, la sirène d'alerte pourrait être utilisée dans l'éventualité d'une situation de mesures d'urgence.

Afin de vérifier le bon fonctionnement de l'équipement, un test est effectué 2 fois par année, soit les 1^{er} mercredis d'avril et d'octobre. Les citoyens devront rester calmes lorsqu'ils entendent l'alarme puisqu'il ne s'agit que d'un exercice.

COMPORTEMENT À ADOPTER

La sirène indique aux citoyens qu'ils doivent consulter rapidement le site Internet ou la page Facebook de la municipalité ou syntoniser la radio Passion-FM (100,5) pour connaître la nature de la situation en cours et les bons comportements à adopter en situation d'urgence.

Les citoyens sont également invités à faire circuler l'information auprès de leur famille, de leurs proches et de leurs voisins. Ils contribueront ainsi à assurer la sécurité de leurs concitoyens.

JE RECONNAIS LES SIGNAUX ÉMIS PAR LA SIRÈNE



Lac-Etchemin

La sirène émet un signal destiné à mettre la population en alerte. Trois (3) signaux doivent être distingués :



LE SIGNAL

D'ALERTE CONFINEMENT
« SON CONTINU »
2 CYCLES DE 30 SECONDES

LE SIGNAL DE FIN DE L'ALERTE CONFINEMENT
« SON CONTINU »
1 CYCLE DE 30 SECONDES

SIGNAL D'ESSAI BI-ANNUEL
« SON CONTINU »
1 CYCLE DE 60 SECONDES

J'ADOPTE LES BONS RÉFLEXES



Lac-Etchemin

En dehors des essais bi-annuels, la diffusion du signal d'alerte implique de suivre les consignes suivantes :

Vous entendez le signal d'alerte confinement :

Mettez-vous en sécurité pour vous confiner



- Restez chez vous
- Rejoignez sans délai un bâtiment
- Ne restez pas près des fenêtres
 - Arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- N'allumez pas une quelconque flamme



Tenez-vous bien informé(e)
Respectez les consignes diffusées à la radio Passion-FM au 100,5 sur le site Internet (www.lac-etchemin.ca) et la page Facebook de la municipalité.



Restez en sécurité
"allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de mise en sécurité des élèves a été prévu dans leurs établissements respectifs.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
Ceci afin de ne pas surcharger les réseaux de téléphonie nécessaires à l'action des services de secours.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Un bel été ensoleillé comme celui de 2024 permet à nos organismes qui relèvent de l'industrie touristique de connaître beaucoup de succès et ainsi nous faire connaître partout en province. Un bel exemple avec l'Éco-Parc qui a connu une année record pour son achalandage et qui a présenté beaucoup de nouveautés à sa clientèle. Le travail des divers bénévoles est ainsi récompensé, un travail de longue haleine et une belle participation.

Centre-ville en couleurs

Les 10 et 11 août, le comité de suivi de la Politique culturelle accueillait les familles pour une fête colorée. Cirque, percussions, fabrication de fleurs, activités artistiques présentées sur le terrain de l'Éco-Parc pour 2 après-midi très appréciés. Merci aux partenaires financiers : Sogetel, Caisse Desjardins, nos députées fédérale et provinciale Dominique Vien et Stéphanie Lachance, Lemieux Nolet, Lenox et la MRC des Etchemins.



Le triathlon Bionick Lac-Etchemin

Le triathlon du 31 août dernier a connu un grand succès avec ses 620 participants, ses 200 bénévoles et une population qui s'approprie une activité sportive qui présente de grands athlètes. La collaboration est de plus en plus forte et très appréciée par les organisateurs. Soyons tous fiers de s'impliquer ensemble dans une activité qui nous fait rayonner. Nos partenaires sont nombreux et nous soutiennent de façon remarquable



Jude Emond

Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

PROGRAMMES D'AIDE

Fonds culturels



Programme d'élite sportive et culturelle Desjardins

Initiative parents et grand-parents

Vous avez un projet pour les familles et les aînés?



AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES LACETCHEMINOISES

Achat de produits d'hygiène durable



une naissance un livre



LE CONSEIL MUNICIPAL CONSULTE LA POPULATION :



Pour plus d'information :
www.lac-etchemin.ca ou Jude Emond
 418 625-4521 poste 2232

Mise à jour de la politique familiale et des aînés

Lac-Étchemin

La Municipalité de Lac-Étchemin a débuté le processus pour le renouvellement de sa politique familiale et des aînés. Cette démarche vise à connaître l'opinion des familles ainsi que des personnes aînées de 55 ans et plus à l'égard de leur milieu de vie. Les résultats orienteront les actions de la municipalité touchant les familles et les aînés pour les prochaines années.

Au cours des prochaines semaines et prochains mois, nous consulterons la population pour connaître leurs besoins par rapport à leur milieu de vie. Un questionnaire pour les adolescents, un pour les adultes et un pour les aînés sera distribué de différentes façons dans la municipalité. Nous organiserons aussi des consultations publiques où les gens seront invités à venir s'exprimer et développer davantage sur les besoins qu'ils ont identifiés.

Il est déjà possible, **pour les aînés**, de compléter le questionnaire en ligne au :

<https://forms.gle/b8HRNZsVJednrpJA6>



Vous avez jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 pour compléter le questionnaire.

Votre collaboration sera extrêmement importante pour dresser un plan d'action adapté pour la population de Lac-étchemin.

Pour toutes questions concernant cette démarche, nous vous invitons à contacter Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire au 418 625-4521, poste 2232 ou par courriel à jemond@lac-etchemin.ca





LOISIRS ET SPORTS

Nos organisations ont relevé de beaux défis en loisir cet été

Nous devons en tant que citoyennes et citoyens de Lac-Etchemin être fiers des gens qui s'impliquent dans les activités de loisirs. Cette année le baseball mineur et le soccer ont connu une incroyable saison malgré le manque de bénévoles dans leur comité respectif, le travail accompli est impressionnant.



José Paulin
Gérant d'aréna
Animation loisirs et sports

Baseball mineur les Diablos

Bravo au comité de Marie-Hélène Deblois, Geneviève Turcotte et Marie-Pierre Roy. Elles ont tenu le fort avec brio. Lac-Etchemin était l'hôte des tournois de fin de saison et ce fut un immense succès. Belle saison de baseball, félicitations aux jeunes ainsi qu'aux entraîneurs.



La formation tennis pour les jeunes

La responsable Mme Nathalie Vachon avec son équipe ont reçu le maximum d'inscriptions possible soit 24. De leur côté, dame nature n'était pas toujours clémente les jeudis. L'an prochain, nous regarderons la possibilité de modifier les séances en cas de pluie.



Du marché au puces au mois d'avril en passant par le Caribou festif en mai, au gala de boxe début juin, la Fête nationale fin juin, le camp de jour de juin à août, le cirque en juillet, le marché aux puces de Goût d'agir, le tournoi de balle du camp de jour, le tournoi de balle familiale début août, le triathlon fin août et pour clore cette saison en septembre avec le festival d'élégance, nous avons eu droit à toute une programmation d'activités cet été.

Nous débutons la nouvelle saison hivernale avec le patinage artistique, le hockey mineur et le hockey après l'école.

N'oublions pas que lors de la parution de cette édition du bulletin municipal il se sera déroulé la grande Marche Pierre Lavoie ainsi qu'une activité à l'occasion de l'halloween en collaboration avec l'épicerie Métro. Nous avons besoin de vous afin que d'autres activités puissent voir le jour, c'est pourquoi nous désirons bâtir en 2025, une banque de bénévoles pour venir en aide à ces organisations.

Soccer les Caribous

L'entraîneur chef M. Genaro Mendez a vu son équipe d'entraîneur diminuer juste avant le début de la saison avec difficulté de recrutement par la suite. Les jeunes ont su s'amuser, ce qui est le but premier de l'activité. Pour clore la saison, un mini festival de soccer fut organisé, agrémenté de hot-dog et de maquillage. Le service des loisirs verra à former un comité avec les adeptes, les parents et autres personnes qui vont vouloir s'impliquer.



Basketball

Nos adolescents ont débuté cette année des entraînements à l'aréna. Cette activité sera améliorée en 2025. Félicitations aux jeunes présents et surtout à nos jeunes adultes qui adorent ce sport.



Dans la même optique, c'est grâce à la participation de deux partenaires que ces jeunes ont pu continuer la pratique du basketball. Le Comité du tournoi de balle familial et la fondation Michel Bernier ont collaboré au changement des deux paniers qui sont situés sur le site de l'Éco-Parc.

Programmation et inscription aux activités

<https://lac-etchemin.ca/loisirs-et-culture/programmation-et-inscription-aux-activites/>





La bibliothèque l'élan vous informe

Invitation à consulter la page Facebook de la bibliothèque

La bibliothèque l'Élan met régulièrement à jour sur sa page Facebook, tous les documents acquis lors de nouveaux achats. Vous pouvez y trouver des messages importants, concours et thématique concernant la bibliothèque.

Vous pouvez également nous écrire par Messenger pour faire un renouvellement, une réservation ou pour toutes autres questions.

Vente de livres

La vente annuelle de livres est débuté depuis le 15 octobre et se poursuit pour une période indéterminée.

P'tit concours d'Halloween



Un petit concours d'halloween a présentement lieu dans notre bibliothèque, et ce, jusqu'au 31 octobre 2024. Chaque visite donne droit à un coupon de participation, tous les jeunes de 0-15 ans sont donc les bienvenus.

Le tirage se fera effectuer le samedi le 2 novembre. Le nom des gagnants seront publiés sur la page Facebook de la bibliothèque, ils seront avisés par téléphone et les prix seront remis à la bibliothèque.

Concours Rendez-vous à la BIBLIO



Le concours Rendez-vous à la BIBLIO se tient du 19 octobre au 22 novembre 2024. Il est organisé par le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) en collaboration avec ses bibliothèques membres.

Les personnes qui visitent leur bibliothèque pour un emprunt de document recevront un coupon de participation par visite et les personnes qui s'abonnent sur place recevront un coupon de participation supplémentaire.

*** Les abonnements en ligne ne sont pas admissibles.

Le Réseau BIBLIO CNCA offre 10 chèques-cadeaux de 100 \$ échangeables dans une librairie agréée au choix des gagnant.

Le tirage des prix aura lieu le **mercredi 4 décembre 2024** au centre administratif du Réseau BIBLIO CNCA.

Les gagnants seront avisés par téléphone et par courriel dans les 5 jours ouvrables suivant le tirage au sort. La remise des prix sera faite selon les modalités établies par le Réseau BIBLIO CNCA.

Échange de biens culturels le 4 novembre

Lundi le 4 novembre, le tiers des biens culturels du Réseau BIBLIO sera renouvelé. Ces nouveaux documents seront marqués par un petit point rouge.

Le Comité d'embellissement **VOUS INFORME...**

La saison des récoltes tire déjà à sa fin après un magnifique été où la nature a été encore très généreuse en nous offrant de beaux jardins, de belles plates-bandes, des fruits et légumes en abondance.

Cet été fut une année de Fleurons, nous attendons avec impatience les résultats au niveau provincial. Nous avons organisé un concours pour souligner la mise en valeur de vos plates-bandes et nous sommes heureux de votre grande participation.

Notre gagnant est Mme Pauline Gagnon qui s'est mérité un panier cadeaux rempli de produits provenant de La Fromagerie Etchemin. Nous remercions toute la population, les citoyens, les commerçants et les organismes communautaires pour leur participation et principalement pour les efforts et la créativité qu'ils ont déployé afin d'embellir leur environnement.

Cet automne nous avons amorcé des modifications importantes à certaines plates-bandes et c'est toujours intéressant de réaliser de nouveaux projets.

Sur la photo, on peut apercevoir l'aménagement que nous avons réalisé à l'Édifice municipal cet été et dont nous sommes tout particulièrement fiers.

Gervaise Turmel pour le CELE





ORGANISMES COMMUNAUTAIRES



Cercle des Fermières Lac-Etchemin

Bénévole émérite

Félicitations à Mme Rachel Gagnon pour sa nomination au titre de bénévole émérite de l'année 2024.

Disponible et impliquée : huit ans au conseil d'administration à titre de responsable du comité des communications.

Notons également sa participation à l'organisation du Musée lors du 125^e de Lac-Étchemin et à l'organisation du Congrès régional de la Fédération 06.

Madame Gagnon, merci de votre aide et félicitations pour vos magnifiques oeuvres tissées.



Du 5 novembre au 5 décembre 2024
déposez vos dons et denrées dans l'un
des points de chute de la région !



Merci!



de la **solidarité**



L'Essentiel
des Etchemins



La
guignolée
des
médias

Un Noël plus doux, grâce à vous !



TÉMOINS DU PASSÉ

30^e CHRONIQUE
par Germaine Lessard

Saviez-vous qu'en 1938, le montant de 19,97\$ équivaut en pouvoir d'achat à environ 411,40 \$ aujourd'hui, soit une augmentation de 391,43 \$ sur 86 ans. Le dollar a subi un taux d'inflation moyen de 3,58 % par an entre 1938 et aujourd'hui, produisant une augmentation cumulée des prix de 1 960,11 %.

Cela signifie que les prix actuels sont 20,60 fois plus élevés que les prix moyens de 1938, selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada. Un dollar n'achète aujourd'hui que 4,854 % de ce qu'il pouvait acheter à l'époque.

Le taux d'inflation en 1938 était de 0,54 %. Le taux d'inflation actuel par rapport à la fin de l'année dernière atteint 1,15 %. Si ce chiffre se maintient, 20 \$ aujourd'hui équivaldront en pouvoir d'achat à 20,23 \$ l'année prochaine.

Coll. Gervaise Bouchard

Références :

<https://www.in2013dollars.com/Canada-inflation>

Municipalité de Ste-Germaine du Lac Etchemin
Cité Dorchester, P. Q.

Ste-Germaine, le 20 août 1938

Monsieur, Louis D'Almeida

Veuillez S.V.P. me faire remise du montant de vos taxes dues par vous à la municipalité.

Pour lot No Rang Canton

Évalué à

Taxes municipales	
Cotisation à <u>354</u> par cent	\$ 3.42
Ent. Route hiver <u>37.38</u>	\$ 0.57
<u>9 minutes</u> Chemin front	\$ 7.83
Cot. spéciale	\$
Arrérage	\$
Intérêt	\$ 0.12
Taxes scolaires	
Cotisation générale	\$ 1.93
" spéciale <u>90.9</u>	\$ 4.88
Arrérage	\$
Intérêt	\$ 0.20
Total \$ <u>19.97</u>	

Une remise pour le 31 du courant obligera votre serviteur

J. G. Chabot
Secrétaire-Trésorier

S.V.P. apportez ce compte en venant payer.

J'y vais en

TRANSPORT INTERURBAIN
DE LA ROUTE 277

MRC de Bellechasse

- ✓ Du lundi au vendredi
- ✓ Confortable
- ✓ Wi-Fi gratuit
- ✓ Service vélobus
- ✓ Aucune réservation

Tarification	
Passage simple	6 \$
Carte de 10 passages	50 \$
Carte mensuelle Étudiant	100 \$
Carte mensuelle Travailleur	120 \$

Pour plus d'informations:
418 883-2437
mrcbellechasse.qc.ca/transport

Lac-Etchemin et Bellechasse

➔ Lévis

Lévis ➔ Bellechasse et Lac-Etchemin



AGENDA COMMUNAUTAIRE

OCTOBRE 2024

26 octobre

Souper Halloween et rallye mystère - Club intergénération – Ste-Germaine-Station.

NOVEMBRE 2024

3 novembre

Déjeuner OTJ – Club intergénération – Ste-Germaine-Station.

5 novembre

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

16 novembre

Tournoi de billard - Club intergénération – Ste-Germaine-Station.

16-17 novembre

Noël des artisans – Centre des arts et de la culture – samedi de 10 h à 17 h – dimanche de 10 h à 16 h.

21 novembre

Activité d'accueil des nouveaux-arrivants – Centre des arts et de la culture.

30 novembre

Fermeture de l'Écocentre sur la rue Deblois – de retour au printemps 2024.

DÉCEMBRE 2024

1 décembre

Déjeuner OTJ – Club intergénération – Ste-Germaine-Station.

3 décembre

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

5 décembre

La grande guignolée des médias.

8 décembre

Noël au Moulin La Lorraine à 14 h.

MESSAGE IMPORTANT :

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture de chaque numéro de l'Info du Lac.

 PROGRAMMATION LAC-ETCHEMIN	
Programme gratuit d'activités physiques pour les personnes de 50 et +. Les activités sont adaptées et sécuritaires et sont animées par des bénévoles formés. Aucune inscription obligatoire.	
ViActive Animé par Johanne Nadeau	Mardi 17 septembre de 9 h 30 à 10 h 15. BELVÉDÈRE-DU-LAC. Salle de l'âge d'or
Stretching Animé par Marie-Lise Nadeau	Mercredi 25 septembre de 9 h 30 à 10 h 15. CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE
Danse exercices Animé par Marie-Lise Nadeau	Mercredi 25 septembre de 10 h 30 à 11 h 30. CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE
ViActive Animé par Colombe Grégoire	Vendredi 27 septembre de 9 h 15 à 10 h 15. CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE
Étirements et renforcement Animé par Colombe Grégoire	Vendredi 27 septembre de 10 h 30 à 11 h 30. CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE
Pour informations: Marjorie Carrier, conseillère ViActive au 418 383-5252 poste 2	

 URGENT! NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.		RECHERCHONS BÉNÉVOLES	
	TRANSPORTEURS-ACCOMPAGNATEURS pour les rendez-vous médicaux et psychosociaux. • Trajets de courte, moyenne et longue distance selon vos préférences et vos disponibilités.		AIDE À L'IMPÔT pour compléter des déclarations d'impôt simples. Bénévolat à domicile. Possibilité de faire la cueillette et la remise des documents lors des comptoirs. Ordinateur et logiciel fournis. Formation offerte.
	ANIMATRICES DE LOISIRS ACTIFS. • Animer des activités de groupe en résidences pour personnes âgées 1 fois aux 2 semaines (15 minutes d'activités physiques et 30 minutes d'activités cognitives) • Horaire flexible • Pause d'animation pendant l'été.	Activités de reconnaissance pour tous les bénévoles	
POUR INFORMATION 418 383-5252 POSTE 2			

Les séances ordinaires du Conseil

CALENDRIER 2024

Séances ordinaires du Conseil municipal
à la salle des délibérations, 2^e étage, à 19 h
au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

9 JANVIER • 6 FÉVRIER • 5 MARS • 2 AVRIL
7 MAI • 4 JUIN • 2 JUILLET • 6 AOÛT • 3 SEPTEMBRE
1^{ER} OCTOBRE • 5 NOVEMBRE • 3 DÉCEMBRE

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site Internet de la municipalité.

Votre conseil Municipal

Maire :	
Monsieur	Camil Turmel
Conseillers :	
Madame	Joan Gagnon
Messieurs	Guyda Deblois Yannick Dion Fabien Lacorre Sébastien Ouellet Normand Poulin



Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2^e Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2100



208, 2^e Avenue (2^e étage) Lac-Etchemin
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175
Courriel : reception@lac-etchemin.ca
Site internet : www.lac-etchemin.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis et d'intérêt public. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à quatre (4) reprises. Des publications sont disponibles en février, mai, octobre et décembre.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit:
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : reception@lac-etchemin.ca

L'équipe de la rédaction